

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

LORMONT GENICART - Aménagement du parvis de la Résidence Vincennes - Cession à Gironde Habitat d'une emprise de 1 308 m² cadastrée AW 929p, 931p et 932p et acquisition auprès de Gironde Habitat d'un détachement de 198 m² cadastré AW 934p, 941p, et 942p, AS 292p et 293p - Autorisations - Décisions

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Commune de Lormont a initié une opération de renouvellement urbain sur le secteur de Génicart, dans le cadre d'une convention ANRU.

Parmi les aménagements urbains et paysagers retenus en vue de revaloriser le quartier figure le retraitement de l'espace situé devant la Tour Vincennes, par la création d'un cheminement piétonnier et l'aménagement des abords du City Stade. Cet espace supportant également un parking en mauvais état, utilisé par les locataires de la résidence, Gironde Habitat a souhaité le réaménager dans le cadre d'une mise en valeur de l'ensemble du parvis.

Cet organisme a assuré ainsi la réfection dudit parking parallèlement à la réalisation des travaux par la Commune.

Ce parvis, et les équipements qu'il supporte, parking du City Stade et futur mail ont la particularité d'être pour partie propriété de Gironde Habitat et pour l'autre partie propriété de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

La maîtrise d'ouvrage respective des aménagements nécessite de clarifier la domanialité du périmètre en procédant aux régularisations foncières requises.

A cet effet, il conviendrait que Gironde Habitat acquière auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux des détachements en nature de parking cadastrés : section AW n°929p, 931p et 932p représentant une superficie totale de 1 308 m² environ.

Compte tenu du transfert de charges résultant de l'entretien du parking, assuré par cet organisme, et du fait que cette cession constitue la contribution de l'Etablissement communautaire à l'opération de requalification du quartier, elle pourrait être consentie à l'euro symbolique. Toutefois, dans l'hypothèse où les emprises cédées changeraient de destination, celles-ci feraient automatiquement retour dans le patrimoine de la Communauté Urbaine.

Afin de parachever les régularisations foncières, des parcelles situées rue de la Tour Rouffiac, qui ont fait l'objet d'autorisations de prise de possession anticipée au profit de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre des travaux réalisés concomitamment à ceux du tramway, pourraient également être cédées par Gironde Habitat à l'euro symbolique. Il s'agit des parcelles cadastrées : section AW n° 934p, 941p, 942p et section AS n° 292p et 293p, pour une superficie totale de 1 98 m² environ.

Par communiqué en date du 6 mars 2008, France Domaine a estimé la valeur de l'emprise cédée par la Communauté Urbaine à 98 100 euros, à raison de 75 euros le m² et celle cédée par Gironde Habitat à l'euro symbolique.

Si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A - AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à céder à l'euro symbolique au profit de l'Office Public Gironde Habitat une emprise foncière d'environ 1 308 m² à détacher des parcelles communautaires cadastrées section AW 929p, 931p et 932p sur la Commune de LORMONT, et à acquérir à l'euro symbolique auprès de Gironde Habitat une emprise d'une contenance totale d'environ 198 m² provenant des parcelles cadastrées section AW 934p, 941p, 942p et section AS 292p et 293p, ces transactions correspondant à des régularisations foncières à opérer dans le cadre de l'aménagement du parvis de la résidence Vincennes, lié au projet de Renouvellement Urbain du quartier Génicart à LORMONT

- à signer tous documents se rapportant à la régularisation de ces opérations foncières.

B - DECIDER

Qu'en cas de changement d'affectation ou de cession des emprises communautaires ainsi cédées, celles-ci feraient automatiquement et à l'euro symbolique, retour dans le patrimoine de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Que le montant de la dépense correspondant sera inscrit au Budget de l'exercice en cours, sur les crédits prévus à cet effet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN TOUZEAU

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 OCTOBRE 2008**

PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2008